

REPERAGE PLOMB – RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX DANS LES REVETEMENTS ET MATERIAUX ET PRODUITS DE CONSTRUCTION

(Hors champ du code de la santé publique)

Adresse du bien immobilier

22 RN7
83490 LE MUY
Section cadastrale AR, Parcelle(s) n° 157
Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété
Type de bâtiment : Bureaux

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Propriétaire :
SAIEM de construction de DRAGUIGNAN - 247, Rue Jean Aicard- 83300 DRAGUIGNAN
Donneur d'ordre :
SAIEM de construction de DRAGUIGNAN - 247, Rue Jean Aicard - 83300 DRAGUIGNAN

Le repérage suivant concerne

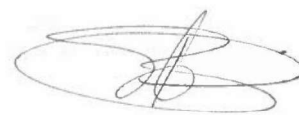
X	Les parties privatives		Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble	X	Avant travaux

Nature des travaux : Rénovation / Réhabilitation : OUI Démolition : NON

Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat	BOUDSOCQ Herve
N° de certificat de certification	C2023-SE03-015^{le} 20/04/2023
Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC	WE.CERT
Organisme d'assurance professionnelle	AXA
N° de contrat d'assurance	10583931804
Date de validité :	31/12/2025

Ce repérage plomb avant travaux a été rédigé par BOUDSOCQ Herve le 07/08/2025.



Objectif de la mission :

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux. Ce repérage n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Périmètre des travaux :

Le donneur d'ordre remet au diagnostiqueur ces informations via un tableau synthétique dont le modèle est téléchargeable sur le site de la DIRECCTE Centre : Annexe 2 Tableau de recensement des travaux établi par le donneur d'ordre ainsi qu'une description détaillée des travaux, de leur localisation et si déjà définis le nom et adresse des entreprises intervenantes. Il est important de disposer d'informations précises pour définir la stratégie de mesures.

Appareil utilisé

Nom du fabricant de l'appareil	HEURESIS
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	Pb200i / 1274
Nature du radionucléide	57 Co
Date du dernier chargement de la source	04/02/2025
Activité à cette date et durée de vie de la source	185 MBq - 04/02/2025

Tableau de recensement des travaux :

Local / Structure	Nature des travaux	Entreprise Intervenant
Ensemble de l'immeuble	Les travaux prévus consistent en une rénovation/réhabilitation globale et générale de la construction existante. La recherche de plomb se fera en considérant la totalité des matériaux, produits et équipements composant le bâti., toutefois en se référant à l'annexe A de la norme NF X46-035 de juin 2021. Pour mémoire, la visite préliminaire a eu lieu le 20 Juin 2025.	Non renseigné

1. Rappel des références réglementaires

- Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail,
- Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants,
- D'après la Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.
- D'après la Norme NF X 46 035 juin 2021 relative au repérage plomb- Recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de la construction.

2. Renseignements complémentaires concernant la mission
2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	HEURESIS	
Modèle de l'appareil	Pb200i	
N° de série de l'appareil	1274	
Nature du radionucléide	57 Co	
Date du dernier chargement de la source	04/02/2025	Activité à cette date et durée de vie : 185 MBq - 04/02/2025
Autorisation ASN (DGSNR)	N° CODEP-MRS-2023-043549	Date d'autorisation 28/07/2023
	Date de fin de validité de l'autorisation : sans objet	
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	M BOUDSOCQ Edouard	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	M. BOUDSOCQ EDOUARD	

Étalon : THERMOFISHER, SRM 2574, 0.71 mg/cm² ±0.08 et SRM 2575, 0.31 ±0.02

Vérification de la justesse de l'appareil SRM 2574	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm²)
Etalonnage entrée	1	07/08/2025	0,71 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	600	07/08/2025	0,71 (+/- 0,1)
Vérification de la justesse de l'appareil SRM 2575	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm²)
Etalonnage entrée	1	07/08/2025	0,31 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	600	07/08/2025	0,32 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

Liste des locaux visités

Sous-Sol - CAVE
 Sous-Sol - CAVE CUVE
 Rez de chaussée - ACCUEIL
 Rez de chaussée - DEGAGEMENT 1
 Rez de chaussée - ESCALIER RDC vers 1er
 Rez de chaussée - PALIER 1
 Rez de chaussée - BUREAU 1
 Rez de chaussée - WC
 Rez de chaussée - BUREAU 2
 Rez de chaussée - ARCHIVES 1
 1er étage - DEGAGEMENT 2
 1er étage - WC
 1er étage - ESCALIER 1er vers 2ème
 1er étage - RESERVE 3
 1er étage - BUREAU 3
 1er étage - BUREAU 4

2ème étage - DEGAGEMENT 3
 2ème étage - ESCALIER 2ème vers 3ème
 2ème étage - ARCHIVES 2
 2ème étage - BUREAU 6
 2ème étage - DÉGAGEMENT 4
 2ème étage - CUISINE 3
 2ème étage - BUREAU 5
 3ème étage - DEGAGEMENT 5
 3ème étage - ARCHIVES 3
 3ème étage - DÉGAGEMENT 6
 3ème étage - BUREAU 8
 3ème étage - BUREAU 7
 3ème étage - SALLE DE BAIN
 3ème étage - COMBLES
 Facade - FACADE SUD
 Facade - FACADE OUEST

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Néant

3. Méthodologie employée

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de repérage sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de repérage qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Seules les unités de repérage impactées par les travaux font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

3.1 Stratégie de mesurage

Contrairement au CREP, le nombre de mesures à réaliser est fonction du type d'unité de repérage (UR) et des travaux à effectuer. En effet, les limites prévues par la réglementation du CREP ne sont pas forcément adaptées à chaque situation (Nombre de mesures limité à 3, hauteur de la prise des mesures limitée à 3 mètres), puisque l'objectif n'est pas de repérer des zones potentiellement accessibles par les enfants, ni même de vérifier la conformité à une valeur-seuil. Par conséquent, le diagnostiqueur déterminera le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'UR et de la nature des travaux.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de repérage, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, ...).

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire (idem réglementation du CREP).

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de repérage (UR) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb.

NOTE : Une unité de repérage (UR) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

5. Résultats des mesures

Sous-Sol - CAVE

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2	A	Sol	Terre battue	Béton	mesure 1	0,17	
3					mesure 2	0,19	
4		Mur	Pierre	Plâtre - Ciment	partie basse (< 1 m)	0,69	
5					partie haute (> 1 m)	0,56	
6	B	Mur	Pierre	Plâtre - Ciment	partie basse (< 1 m)	0,52	
7					partie haute (> 1 m)	0,69	
8	C	Mur	Pierre	Plâtre - Ciment	partie basse (< 1 m)	0,03	
9					partie haute (> 1 m)	0,25	
10	D	Mur	Pierre	Plâtre - Ciment	partie basse (< 1 m)	0,59	
11					partie haute (> 1 m)	0,19	
12	E	Mur	Pierre	Plâtre - Ciment	partie basse (< 1 m)	0,66	
13					partie haute (> 1 m)	0,1	
14	F	Mur	Pierre	Plâtre - Ciment	partie basse (< 1 m)	0,14	
15					partie haute (> 1 m)	0,5	
16	G	Mur	Pierre	Plâtre - Ciment	partie basse (< 1 m)	0,02	
17					partie haute (> 1 m)	0	
18		Plafond	Pierre	Plâtre Ciment	mesure 1	0,35	
19					mesure 2	0,2	

Sous-Sol - CAVE CUVE

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Sol	Béton		Non mesurée	-	Absence de revêtement
-	E	Sol	Pierre	Plâtre	Non mesurée	-	Partie non visée par la réglementation
-	F	Sol	Pierre	Plâtre	Non mesurée	-	Partie non visée par la réglementation
-	G	Sol	Pierre	Plâtre	Non mesurée	-	Partie non visée par la réglementation
20		Plafond	Pierre	Plâtre Ciment	mesure 1	0,07	
21					mesure 2	0,47	

Rez de chaussée - ACCUEIL

Nombre d'unités de diagnostic : 13

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
22	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,17	
23					partie haute (> 1 m)	0,56	
24	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,05	
25					partie haute (> 1 m)	0,11	
26		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,49	
27					mesure 2	0,14	
28	A	Porte intérieure (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5	
29					partie haute (> 1 m)	0,16	
30	A	Huisserie Porte intérieure (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,15	
31					partie haute (> 1 m)	0,01	
32	A	Porte extérieure (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,02	
33					partie haute (> 1 m)	0,09	
34	A	Huisserie Porte extérieure (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,11	
35					partie haute (> 1 m)	0,19	
36	C	Porte (P2)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,23	
37					partie haute (> 1 m)	0,33	
38	C	Huisserie Porte (P2)	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,06	
39					partie haute (> 1 m)	0,18	
40	D	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,49	
41					Huisserie	0,12	
42	D	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,58	
43					Huisserie	0,23	
44	D	Volet intérieur (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,19	
45					partie haute (> 1 m)	0,56	
46	D	Volet extérieur (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,54	
47					partie haute (> 1 m)	0,41	

Rez de chaussée - DEGAGEMENT 1

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
48	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0.2	
49					partie haute (> 1 m)	0.1	
50	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0.03	
51					partie haute (> 1 m)	0.29	
52	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0.13	
53					partie haute (> 1 m)	0.65	
54		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0.35	
55					mesure 2	0.19	
56	A	Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0.46	
57					partie haute (> 1 m)	0.32	
58	A	Huisserie Porte (P1)	bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0.33	
59					partie haute (> 1 m)	0.21	
60	C	Porte (P2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0.02	
61					partie haute (> 1 m)	0.1	
62	C	Huisserie Porte (P2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0.32	
63					partie haute (> 1 m)	0.43	
64	D	Porte (P3)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0.6	
65					partie haute (> 1 m)	0.21	
66	D	Huisserie Porte (P3)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0.65	
67					partie haute (> 1 m)	0.28	

Rez de chaussée - ESCALIER RDC vers 1er

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
68		Faux Limon	Plâtre	Peinture	mesure 1	0.35	
69					mesure 2	0.62	
70		Crémaillère	Plâtre	Peinture	mesure 1	0.57	
71					mesure 2	0.62	
72		MARCHE	Plâtre	Peinture	mesure 1	0.53	
73					mesure 2	0.09	
74		MARCHE (M2)	Bois	Vernis	mesure 1	0.6	
75					mesure 2	0.63	
76		RAMPE	Métal	Peinture	mesure 1	3.7	
77					mesure 2	4.6	

Rez de chaussée - PALIER 1

Nombre d'unités de diagnostic : 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
78		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0.28	
79					mesure 2	0.38	
80	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0.18	
81					partie haute (> 1 m)	0.49	
82	A	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0.23	
83					partie haute (> 1 m)	0.37	

Rez de chaussée - BUREAU 1

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
84		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0.45	
85					mesure 2	0.2	
86	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0.38	
87					partie haute (> 1 m)	0.37	
88	A	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0.23	
89					partie haute (> 1 m)	0.42	
90	B	Porte (P2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0.08	
91					partie haute (> 1 m)	0.29	
92	B	Huisserie Porte (P2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0.19	

93					partie haute (> 1 m)	0,6	
94	C	Porte (P3)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6	
95					partie haute (> 1 m)	0,14	
96	C	Huisserie Porte (P3)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,44	
97					partie haute (> 1 m)	0,01	
98	E	Porte (P4)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,17	
99					partie haute (> 1 m)	0,63	
100	E	Huisserie Porte (P4)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,46	
101					partie haute (> 1 m)	0,24	

Rez de chaussée - WC

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
fg102	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,68	
103					partie haute (> 1 m)	0,51	
104	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,46	
105					partie haute (> 1 m)	0,41	
106	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7	
107					partie haute (> 1 m)	0,7	
108	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,13	
109					partie haute (> 1 m)	0,39	
110		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,58	
111					mesure 2	0,68	
112	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,05	
113					partie haute (> 1 m)	0,36	
114	A	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,11	
115					partie haute (> 1 m)	0,25	

Rez de chaussée - BUREAU 2

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
116		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,7	
117					mesure 2	0,42	
118	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,39	
119					partie haute (> 1 m)	0,06	
120	A	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,34	
121					partie haute (> 1 m)	0,28	
122	D	Porte (P2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,07	
123					partie haute (> 1 m)	0,65	
124	D	Huisserie Porte (P2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,28	
125					partie haute (> 1 m)	0,62	
126	C	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,4	
127					Huisserie	0,32	
128	C	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,35	
129					Huisserie	0,04	
130	C	Grille de Défense (GD1)	Métal	Peinture	mesure 1	0,21	
131					mesure 2	0,36	

Rez de chaussée - ARCHIVES 1

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
132		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,19	
133					mesure 2	0,3	
134	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3	
135					partie haute (> 1 m)	0,6	
136	A	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,35	
137					partie haute (> 1 m)	0,67	
138	C	Porte (P2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,23	
139					partie haute (> 1 m)	0,58	
140	C	Huisserie Porte (P2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,54	
141					partie haute (> 1 m)	0,21	
142	C	Volet intérieur (V1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,61	
143					partie haute (> 1 m)	0,48	
144	C	Volet extérieur (V1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,48	
145					partie haute (> 1 m)	0,55	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
146	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,63	
147					partie haute (> 1 m)	0,33	
148	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,06	
149					partie haute (> 1 m)	0,26	
150	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,49	
151					partie haute (> 1 m)	0,52	
152	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,22	
153					partie haute (> 1 m)	0,53	
154	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,02	
155					partie haute (> 1 m)	0,62	
156	F	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,01	
157					partie haute (> 1 m)	0,49	
158		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,26	
159					mesure 2	0,3	
160	B	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,04	
161					partie haute (> 1 m)	0,54	
162	B	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,01	
163					partie haute (> 1 m)	0,28	
164	C	Porte (P2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7	
165					partie haute (> 1 m)	0,53	
166	C	Huisserie Porte (P2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,23	
167					partie haute (> 1 m)	0,01	
168	D	Porte (P3)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,43	
169					partie haute (> 1 m)	0,68	
170	D	Huisserie Porte (P3)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4	
171					partie haute (> 1 m)	0,41	
172	E	Porte (P4)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,33	
173					partie haute (> 1 m)	0,66	
174	E	Huisserie Porte (P4)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,09	
175					partie haute (> 1 m)	0,14	

1er étage - WC

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
176	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,11	
177					partie haute (> 1 m)	0,65	
178	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,26	
179					partie haute (> 1 m)	0,67	
180	C	Mur	plâtre	peinture et faïence	partie basse (< 1 m)	0,39	
181					partie haute (> 1 m)	0,6	
182	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,13	
183					partie haute (> 1 m)	0,16	
184	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,32	
185					partie haute (> 1 m)	0,63	
186	A	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,38	
187					partie haute (> 1 m)	0,52	

1er étage - ESCALIER 1er vers 2ème

Nombre d'unités de diagnostic : 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
188		CONTRE MARCHÉ	Platre	Peinture	mesure 1	0,28	
189					mesure 2	0,09	
190		NEZ DE MARCHÉ	Bois	Vernis	mesure 1	0,25	
191					mesure 2	0,51	
192		RAMPE	Métal	Peinture	mesure 1	4,1	
193					mesure 2	3,6	

1er étage - RESERVE 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
194	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,67	
195					partie haute (> 1 m)	0,24	
196	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,25	
197					partie haute (> 1 m)	0,35	
198	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,18	
199					partie haute (> 1 m)	0,33	
200	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,09	
201					partie haute (> 1 m)	0,04	
202	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,49	
203					partie haute (> 1 m)	0,08	
204		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,61	
205					mesure 2	0,48	
206	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,61	
207					partie haute (> 1 m)	0,67	
208	A	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7	
209					partie haute (> 1 m)	0,09	

1er étage - BUREAU 3

Nombre d'unités de diagnostic : 27

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
210	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,34	
211					partie haute (> 1 m)	0,67	
212	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,26	
213					partie haute (> 1 m)	0,44	
214	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4	
215					partie haute (> 1 m)	0,39	
216	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,6	
217					partie haute (> 1 m)	0,41	
218		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,28	
219					mesure 2	0,18	
220	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,06	
221					partie haute (> 1 m)	0,16	
222	A	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,41	
223					partie haute (> 1 m)	0,02	
224	B	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,53	
225					Huisserie	0,15	
226	B	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,61	
227					Huisserie	0,44	
228	B	Volet intérieur (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,23	
229					partie haute (> 1 m)	0,07	
230	B	Volet extérieur (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,06	
231					partie haute (> 1 m)	0,62	
232	B	Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0,47	
233					Huisserie	0,35	
234	B	Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0,56	
235					Huisserie	0,65	
236	B	Volet intérieur (F2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,17	
237					partie haute (> 1 m)	0,28	
238	B	Volet extérieur (F2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,52	
239					partie haute (> 1 m)	0,13	
240	C	Fenêtre intérieure (F3)	bois	Peinture	partie mobile	0,44	
241					Huisserie	0,41	
242	C	Fenêtre extérieure (F3)	bois	Peinture	partie mobile	0,07	
243					Huisserie	0,06	
244	C	Volet intérieur (F3)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,62	
245					partie haute (> 1 m)	0,11	
246	C	Volet extérieur (F3)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7	
247					partie haute (> 1 m)	0,2	
248	C	Fenêtre intérieure (F4)	bois	Peinture	partie mobile	0,58	
249					Huisserie	0,1	
250	C	Fenêtre extérieure (F4)	bois	Peinture	partie mobile	0,21	
251					Huisserie	0,63	
252	C	Volet intérieur (F4)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,05	
253					partie haute (> 1 m)	0,5	

254	C	Volet extérieur (F4)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,13	
255					partie haute (> 1 m)	0,59	
256					mesure 1	9	
257	B	Allège (A1)	Plâtre	Peinture	mesure 2	11,2	
258					mesure 1	10,4	
259	B	Allège (A2)	Plâtre	Peinture	mesure 2	7,9	
260					mesure 1	0,31	
261	C	Allège (A3)	plâtre	Peinture	mesure 2	0,09	
262					mesure 1	0,18	
263	C	Allège (A4)	plâtre	Peinture	mesure 2	0,17	

1er étage - BUREAU 4

Nombre d'unités de diagnostic : 17

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
264	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,6	
265					partie haute (> 1 m)	0,41	
266	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,09	
267					partie haute (> 1 m)	0,18	
268	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,6	
269					partie haute (> 1 m)	0,29	
270	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,36	
271					partie haute (> 1 m)	0,1	
272	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,17	
273					partie haute (> 1 m)	0,18	
274	A	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,36	
275					partie haute (> 1 m)	0,65	
276	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,63	
277					Huisserie	0,68	
278	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,38	
279					Huisserie	0,19	
280	C	Volet intérieur (F1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,35	
281					partie haute (> 1 m)	0,62	
282	C	Volet extérieur (F1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,54	
283					partie haute (> 1 m)	0,39	
284	C	Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0,16	
285					Huisserie	0,65	
286	C	Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0,62	
287					Huisserie	0,16	
288	C	Volet intérieur (F2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,58	
289					partie haute (> 1 m)	0,6	
290	C	Volet extérieur (F2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,08	
291					partie haute (> 1 m)	0,36	
292	C	Allège (A1)	plâtre	Peinture	mesure 1	10,9	
293					mesure 2	12,1	
294	C	Allège (A2)	plâtre	Peinture	mesure 1	14,1	
295					mesure 2	10,9	
296	B	PLACARD (PL1)	Bois	Peinture	mesure 1	0,14	
297					mesure 2	0,65	

2ème étage - DEGAGEMENT 3

Nombre d'unités de diagnostic : 14

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
298		Plinthes	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,12	
299					mesure 2	0	
300	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,62	
301					partie haute (> 1 m)	0,35	
302	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6	
303					partie haute (> 1 m)	0,15	
304	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,31	
305					partie haute (> 1 m)	0,65	
306	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,35	
307					partie haute (> 1 m)	0,47	
308	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,13	
309					partie haute (> 1 m)	0,32	
310	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,19	
311					partie haute (> 1 m)	0,46	

312		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,63	
313					mesure 2	0,04	
314	C	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	5,2	
315					partie haute (> 1 m)	9,1	
316	C	Huisserie Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	8,8	
317					partie haute (> 1 m)	6,5	
318	D	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,28	
319					partie haute (> 1 m)	0,42	
320	E	Huisserie Porte (P2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,37	
321					partie haute (> 1 m)	0,01	
322	E	Porte (P3)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	5,7	
323					partie haute (> 1 m)	4,9	
324	E	Huisserie Porte (P3)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	7,1	
325					partie haute (> 1 m)	6	

2ème étage - ESCALIER 2ème vers 3ème

Nombre d'unités de diagnostic : 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
326		NEZ DE MARCHES	Bois	Vernis	mesure 1	0,13	
327					mesure 2	0,19	
328		CONTRE MARCHES	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3	
329					mesure 2	0,39	
330		RAMPE	Métal	Peinture	mesure 1	3,9	
331					mesure 2	4,4	

2ème étage - ARCHIVES 2

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
332	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,7	
333					partie haute (> 1 m)	0,44	
334	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,09	
335					partie haute (> 1 m)	0,62	
336	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,14	
337					partie haute (> 1 m)	0,51	
338	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,61	
339					partie haute (> 1 m)	0,51	
340	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,49	
341					partie haute (> 1 m)	0,69	
342		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,26	
343					mesure 2	0,29	
344	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	4,9	
345					partie haute (> 1 m)	7,1	
346	A	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	5,5	
347					partie haute (> 1 m)	6	

2ème étage - BUREAU 6

Nombre d'unités de diagnostic : 17

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
348	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,55	
349					partie haute (> 1 m)	0,58	
350	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,41	
351					partie haute (> 1 m)	0,53	
352	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,46	
353					partie haute (> 1 m)	0,37	
354	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,01	
355					partie haute (> 1 m)	0,67	
356		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,16	
357					mesure 2	0,21	
358	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,11	
359					Huisserie	0,62	
360	A	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0,66	
361					Huisserie	0,23	
362	D	Porte (P3)	bois	Peinture	partie mobile	0,03	
363					Huisserie	0,06	
364	C	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,22	

365					Huisserie	0	
366					partie mobile	0,15	
367	C	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	Huisserie	0,21	
368					partie basse (< 1 m)	0,12	
369		Volet intérieur (F1)	Bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,65	
370	C	Volet extérieur (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,13	
371					partie haute (> 1 m)	0,41	
372					partie mobile	0,39	
373	C	Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Peinture	Huisserie	0,44	
374					partie mobile	0,14	
375	C	Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Peinture	Huisserie	0,65	
376					partie basse (< 1 m)	0,11	
377	C	Volet intérieur (F2)	Bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,38	
378					partie basse (< 1 m)	0,3	
379	C	Volet extérieur (F2)	Bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,15	
380					mesure 1	0,42	
381	B	PLACARD (P1)	Bois	Peinture	mesure 2	0,21	

2ème étage - DÉGAGEMENT 4

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
382					partie basse (< 1 m)	0,56	
383	A	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,18	
384					partie basse (< 1 m)	0,03	
385	B	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,4	
386					partie basse (< 1 m)	0,62	
387	C	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,6	
388					partie basse (< 1 m)	0,56	
389	D	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,18	
390					mesure 1	0,06	
391		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 2	0,65	
392					partie basse (< 1 m)	6,9	
393	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	10	
394					partie basse (< 1 m)	8,4	
395	A	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	7,2	
396					partie mobile	0,19	
397	B	Porte (P2)	bois	Peinture	Huisserie	0,31	
398					partie mobile	0,23	
399	D	Porte (P3)	bois	Peinture	Huisserie	0,56	

2ème étage - CUISINE 3

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
400					partie basse (< 1 m)	0,21	
401	A	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,25	
402					partie basse (< 1 m)	0,5	
403	B	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,39	
404					partie basse (< 1 m)	0,2	
405	C	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,12	
406					mesure 1	0,01	
407		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 2	0,07	
408	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,07	
409					Huisserie	0,02	
410					partie mobile	0,35	
411	A	Porte (P2)	Bois	Peinture	Huisserie	0,05	
412					mesure 1	6,2	
413	D	PLACARD (PL1)	Bois	Peinture	mesure 2	5,8	

2ème étage - BUREAU 5

Nombre d'unités de diagnostic : 17

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
414					partie basse (< 1 m)	0,21	
415	A	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,06	
416					partie basse (< 1 m)	0,37	
417	B	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,07	

418	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,49	
419					partie haute (> 1 m)	0,7	
420	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,23	
421					partie haute (> 1 m)	0,26	
422		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,53	
423					mesure 2	0,14	
424	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,13	
425					Huisserie	0,31	
426	A	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0,08	
427					Huisserie	0,23	
428	D	Porte (P3)	bois	Peinture	partie mobile	0,22	
429					Huisserie	0,13	
430	B	PLACARD (PL1)	Bois	Peinture	mesure 1	0,46	
431					mesure 2	0,65	
432	C	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,63	
433					Huisserie	0,32	
434	C	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,29	
435					Huisserie	0,65	
436	C	Volet intérieur (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,63	
437					partie haute (> 1 m)	0,5	
438	C	Volet extérieur (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,51	
439					partie haute (> 1 m)	0,57	
440	C	Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0,55	
441					Huisserie	0,67	
442	C	Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0,2	
443					Huisserie	0,3	
444	C	Volet intérieur (F2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,04	
445					partie haute (> 1 m)	0,16	
446	C	Volet extérieur (F2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6	
447					partie haute (> 1 m)	0,23	

3ème étage - DEGAGEMENT 5

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
448		Plinthes	plâtre	Peinture	mesure 1	0,48	
449					mesure 2	0,68	
450	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0	
451					partie haute (> 1 m)	0,45	
452	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,1	
453					partie haute (> 1 m)	0,68	
454	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,02	
455					partie haute (> 1 m)	0,57	
456		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,2	
457					mesure 2	0,6	
458	B	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,6	
459					Huisserie	0,07	
460	B	Huisserie Porte (P2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	7,7	
461	C	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0,25	
462					Huisserie	0,57	
463	B	Huisserie Porte (P2)	bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	5,6	

3ème étage - ARCHIVES 3

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
464		Plinthes	plâtre	peinture	mesure 1	0,56	
465					mesure 2	0,53	
466	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,32	
467					partie haute (> 1 m)	0,04	
468	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,56	
469					partie haute (> 1 m)	0,35	
470	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,46	
471					partie haute (> 1 m)	0,5	
472	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,04	
473					partie haute (> 1 m)	0,11	
474	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,44	
475					partie haute (> 1 m)	0,37	

476	F	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,59	
477					partie haute (> 1 m)	0,32	
478					mesure 1	0,42	
479	A	Plafond	Plâtre	peinture	mesure 2	0,67	
480					partie mobile	0,18	
481					Huisserie	0,7	
482	C	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,21	
483					Huisserie	0,49	
484					partie mobile	0,43	
485	C	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	Huisserie	0,47	

3ème étage - DÉGAGEMENT 6

Nombre d'unités de diagnostic : 18

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
486		Sol	-	Moquette collée	mesure 1	0,25	
487					mesure 2	0,14	
488					mesure 1	0,2	
489	A	Plinthes	plâtre	moquette	mesure 2	0,29	
490					partie basse (< 1 m)	0,63	
491					partie haute (> 1 m)	0,04	
492	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,57	
493					partie haute (> 1 m)	0,02	
494					partie basse (< 1 m)	0,47	
495	C	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,42	
496					partie basse (< 1 m)	0,18	
497					partie haute (> 1 m)	0,48	
498	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,38	
499					partie haute (> 1 m)	0,25	
500					partie basse (< 1 m)	0,66	
501	F	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,12	
502					mesure 1	0,44	
503					mesure 2	0,67	
504	A	Plafond	Plâtre	peinture	partie mobile	0,01	
505					Huisserie	0,44	
506					partie basse (< 1 m)	6,5	
507	B	Porte (P2)	bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	5,1	
508					partie basse (< 1 m)	4,2	
509					partie haute (> 1 m)	4,9	
510	D	Huisserie Porte (P2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,14	
511					partie haute (> 1 m)	0,56	
512					partie basse (< 1 m)	0,58	
513	E	Porte (P3)	bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,06	
514					partie basse (< 1 m)	8,6	
515					partie haute (> 1 m)	7,1	
516	E	Huisserie Porte (P3)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	6,6	
517					partie haute (> 1 m)	4,9	
518					partie basse (< 1 m)	9,7	
519	F	Porte (P4)	bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	10,5	
520					partie basse (< 1 m)	8,7	
521					partie haute (> 1 m)	11	

3ème étage - BUREAU 7

Nombre d'unités de diagnostic : 16

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
522		Sol	-	Moquette collée	mesure 1	0,1	
523					mesure 2	0,27	
524					mesure 1	0,5	
525	A	Plinthes	plâtre	moquette	mesure 2	0,42	
526					partie basse (< 1 m)	0,66	
527					partie haute (> 1 m)	0,35	
528	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,67	
529					partie haute (> 1 m)	0,42	
530					partie basse (< 1 m)	0,07	
531	C	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,08	
532					partie basse (< 1 m)	0,11	
533					partie haute (> 1 m)	0,67	

534		Plafond	Bois	Vernis	mesure 1	0,35	
535					mesure 2	0,04	
536		Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,19	
537	A				Huisserie	0,08	
538		Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,7	
539	C				Huisserie	0,6	
540		Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,13	
541	C				Huisserie	0,23	
542		Volet intérieur (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,66	
543					partie haute (> 1 m)	0,08	
544	C	Volet extérieur (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,53	
545					partie haute (> 1 m)	0,16	
546	C	Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0,48	
547					Huisserie	0,31	
548		Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0,09	
549	C				Huisserie	0,64	
550		Volet intérieur (F2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,62	
551					partie haute (> 1 m)	0,49	
552	C	Volet extérieur (F2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,49	
553					partie haute (> 1 m)	0,37	

3ème étage - BUREAU 8

Nombre d'unités de diagnostic : 13

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
554		Sol	-	Moquette collée	mesure 1	0,45	
555					mesure 2	0,53	
556		Plinthes	plâtre	moquette	mesure 1	0,07	
557					mesure 2	0,17	
558	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,29	
559					partie haute (> 1 m)	0,54	
560	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,03	
561					partie haute (> 1 m)	0,64	
562	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,02	
563					partie haute (> 1 m)	0,69	
564	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,36	
565					partie haute (> 1 m)	0,4	
566		Plafond	bois	vernis	mesure 1	0,12	
567					mesure 2	0,19	
568	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	6,6	
569					partie haute (> 1 m)	5,3	
570	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	7,1	
571					partie haute (> 1 m)	4,9	
572	C	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,4	
573					Huisserie	0,51	
574	C	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,23	
575					Huisserie	0,36	
576	C	Volet intérieur (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,29	
577					partie haute (> 1 m)	0,61	
578	C	Volet extérieur (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,38	
579					partie haute (> 1 m)	0,02	

3ème étage - SALLE DE BAIN

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
580	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,57	
581					partie haute (> 1 m)	0,44	
582	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,59	
583					partie haute (> 1 m)	0,06	
584	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,62	
585					partie haute (> 1 m)	0,32	
586		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,55	
587					mesure 2	0,17	
588	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	9,1	
589					partie haute (> 1 m)	6,5	
590	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	6,6	
591					partie haute (> 1 m)	7	

592	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0.59	
593					Huissérie	0.42	
594					partie mobile	0.21	
595	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	Huissérie	0.05	
596					partie basse (< 1 m)	0.04	
597					partie haute (> 1 m)	0.6	
598	C	Volet intérieur (F1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0.6	
599					partie haute (> 1 m)	0.49	

Constatations diverses :

Néant

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

SAIEM de construction de DRAGUIGNAN

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par WE.CERT

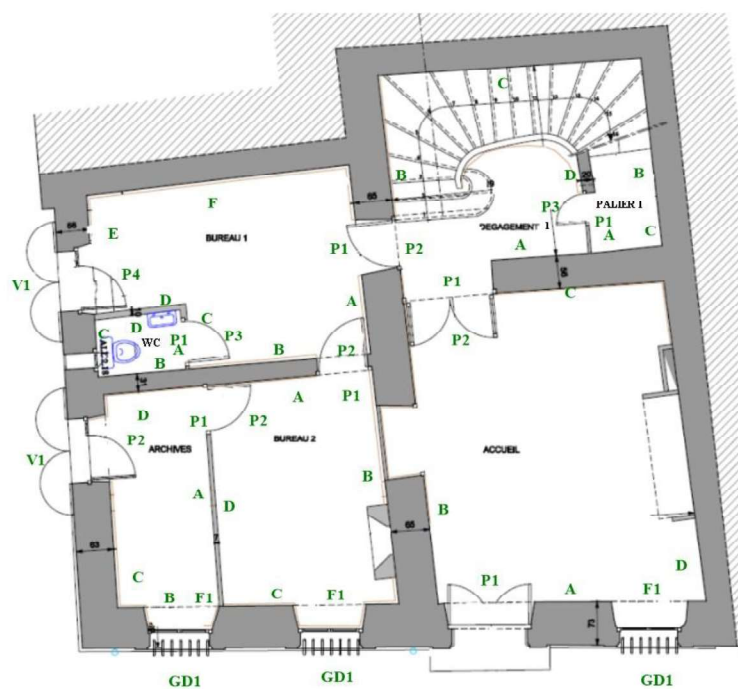
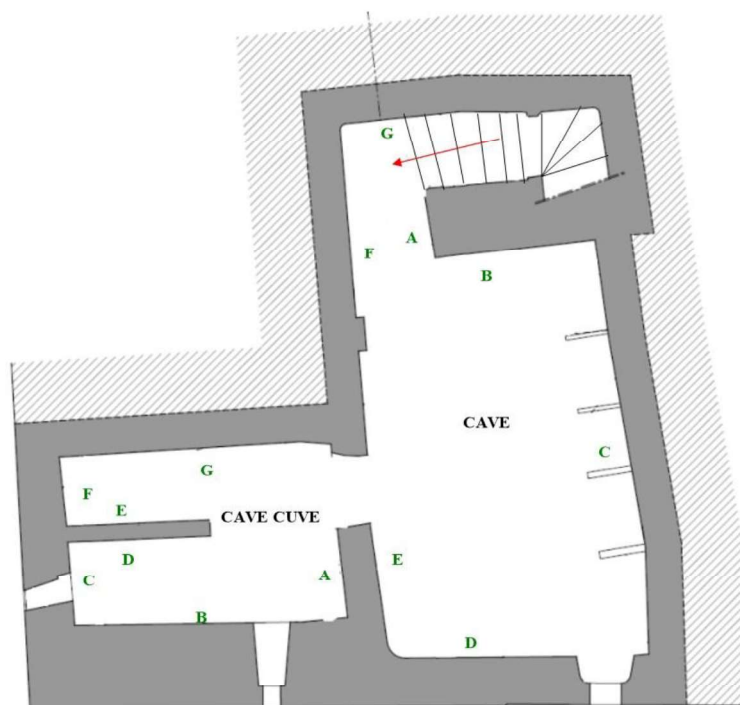
Fait à DRAGUIGNAN, le 07/08/2025

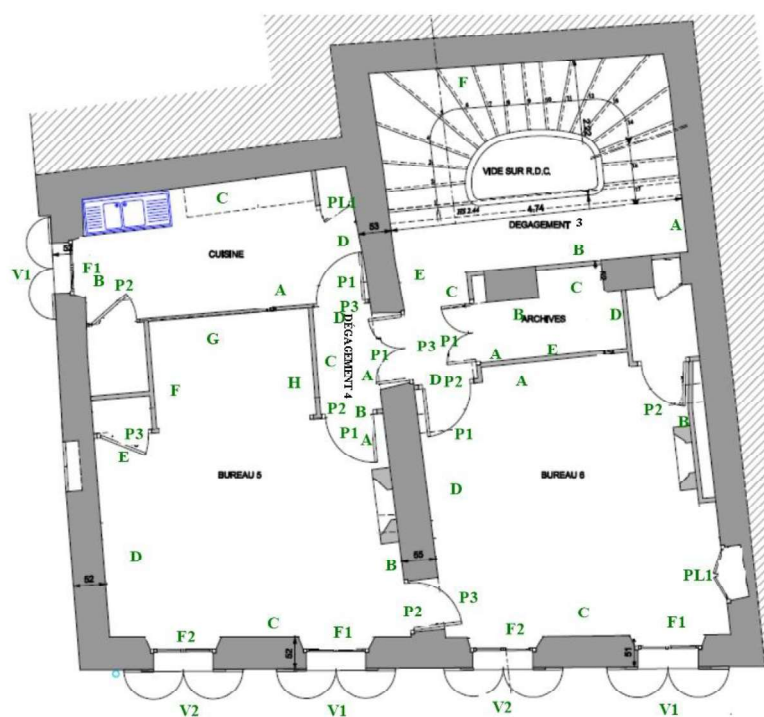
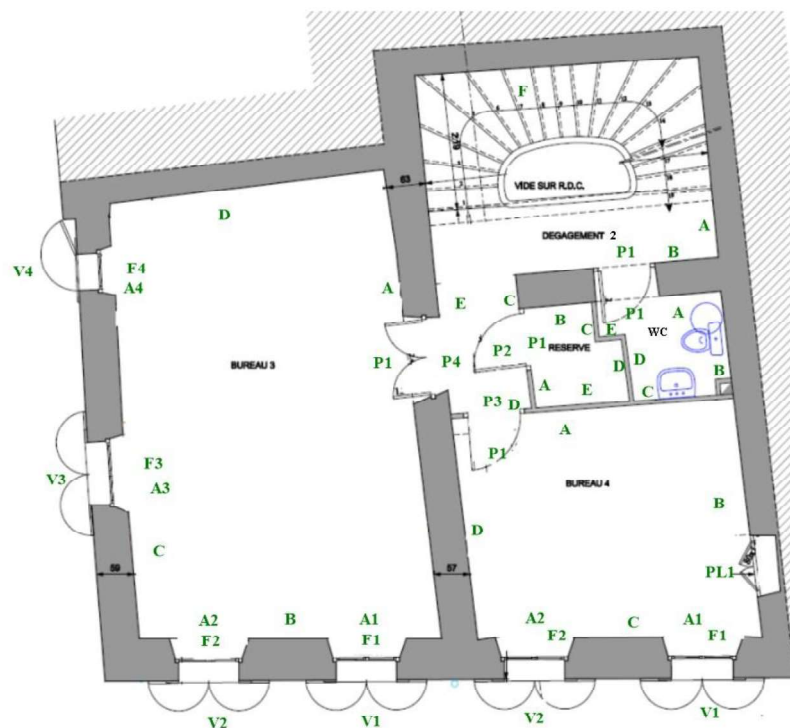
BOUDSOCQ Herve

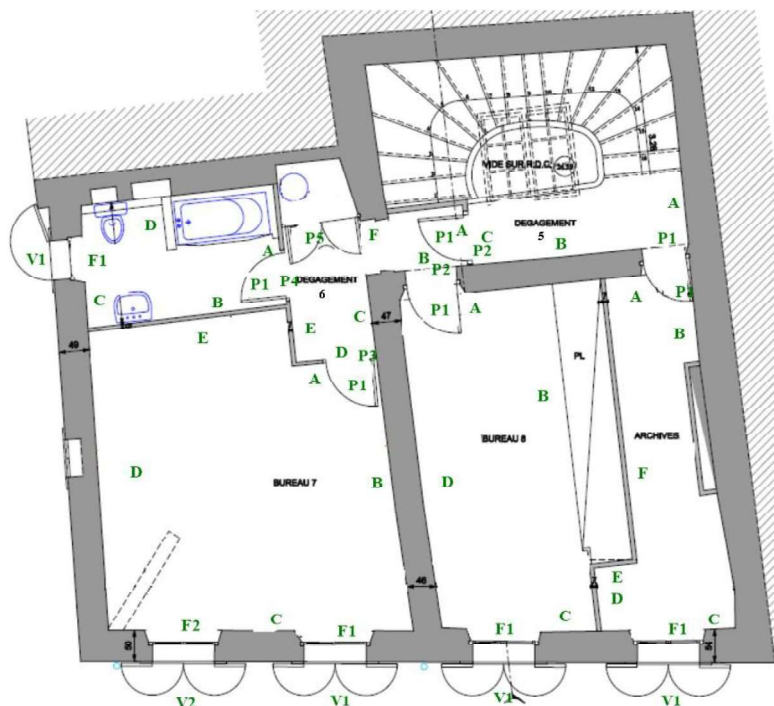


EXPERT'IMO
53 Bd des Martyrs de la Résistance
83300 DRAGUIGNAN
☎ 06 68 12 83 83 / 06 60 62 04 63
expertimo.83@gmail.com
922 170 303 RCS Draguignan

Localisation des mesures sur le croquis de repérage







Légende : P: Porte ; F: Fenêtre ; V : Volet ; Em : Embrasure ; Al : Allège

Illustrations :

--	--

Analyses chimiques du laboratoire : Néant.

Annexes : Notice d'Information avant travaux (Annexe 4 DIRECCTE)

Notice d'information à remettre systématiquement aux donneurs d'ordre en annexe du repérage

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine-t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers :

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail :

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- Exploiter le repérage plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation / réhabilitation et démolition
- Remettre le repérage plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenaillage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le repérage plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :
Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr) Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

Annexe A **(normative)**

Liste de revêtements, matériaux et produits qu'il est recommandé de rechercher

A.1 Généralités

Au cours d'opérations de rénovation/réhabilitation ou de démolition, maintenance et entretien de bâtiments, deux types de matériaux peuvent être rencontrés :

- plomb métal (canalisation d'eau en plomb, nappe isolante, ornements, revêtements d'étanchéité en plomb : tables, bavettes, couvre-joints, solins, noquets...);
- peintures plombifères sur tout support (bois, plâtre, métal, ciment,...).

Le plomb peut être présent, principalement, sous forme de :

- hydrocarbonate de plomb (céruse) et sulfate de plomb dans les peintures de décoration notamment ;
- oxyde de plomb (minium) dans les peintures anticorrosion sur supports métalliques principalement ;
- acétate de plomb comme siccatif de peinture ou vernis ;
- chromates de plomb (pigments intégrés dans des formulations de peinture) ;
- plomb métallique.

A.2 Revêtements

- Peintures ;
- enduits ;
- vernis ;
- papiers (comprenant une feuille de plomb contrecollée) ;
- tissus muraux peints ;
- colle (surtout en utilisation au sein de monuments historiques pour des toiles marouflées).

A.3 Autres matériaux et produits

- Feuilles de plomb laminé :
 - couverture ;
 - accessoires de couverture ou d'étanchéité (exemple: bavette/couvertine/évacuations d'eaux pluviales/ cuvelage de douche, ...);
- isolation phonique ;

NF X 46-035

- canalisations en plomb (gaz, eau) ;
- sertissage de vitraux ;
- câbles gainés de plomb ;
- éléments décoratifs en plomb (sculptures, statues) ;
- etc.

NOTE Sur la base d'une étude du CSTB¹, 1994 peut être retenue comme date au-delà de laquelle la présence de plomb dans les peintures décoratives pour le bâtiment est très peu probable. Après 1994, il peut subsister du plomb dans des peintures techniques, tels que des revêtements anticorrosion ou des peintures de marquages pour le sol ou les murs. Aujourd'hui encore, des composés du plomb peuvent être présents dans certaines peintures techniques. Par exemple, le jaune de sulfochromate de plomb (C.I. pigment yellow 34) et le rouge de chromate, de molybdate et de sulfate de plomb (C.I. red 104, pigments jaune, orange, rouge vifs) restent utilisables comme pigments dans certaines peintures à usages industriels et professionnels destinées aux surfaces métalliques et au marquage routier.

¹ Étude CSTB : Jean-Paul Lucas et al. 2011. Étude Plomb- Habitat. Contamination par le plomb des logements français abritant au moins un enfant âgé de 6 mois à 6 ans. Rapport final.



WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

«Version 03»
REV 00

Décerné à : **Hervé BOUDSOCQ**

Sous le numéro : **C2023-SE03-015**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (SANS MENTION)	Du 20/04/2023 Au 19/04/2030
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (MENTION)	Du 20/04/2023 Au 19/04/2030
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTÉRIEURES DE GAZ	Du 20/04/2023 Au 19/04/2030
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 20/04/2023 Au 19/04/2030
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 20/04/2023 Au 19/04/2030
DIAGNOSTIC DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS (SANS MENTION)	Du 20/04/2023 Au 19/04/2030
DIAGNOSTIC DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS (MENTION)	Du 20/04/2023 Au 19/04/2030
DIAGNOSTIC ÉTAT DU BÂTIMENT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES (MÉTROPOLE)	Du 20/04/2023 Au 19/04/2030
DIAGNOSTIC ÉTAT DU BÂTIMENT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que les arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

* Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 01/07/2024
Par WE-CERT
Président



WE-CERT "Qualit'compétences" - 9 rue de Saintignon, 57100 THIONVILLE
Tél : 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualit-compétences.com
SAS au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF, 7120B N°SIRET 88851995600021

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
Article R 271-3 du Code de la Construction et de l'habitation (CCH)

Je soussigné Edouard BOUDSOCQ, gérant de la SARL EXPERT'IMO, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation*.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements, pour lesquels il m'est demandé d'établir l'un des états, constats et/ou diagnostics du Dossier de, Diagnostic Technique.

En complément à cette attestation sur l'honneur, j'indique sur chaque dossier les références des états de compétences validés par la certification de l'opérateur qui sont vérifiables sur le site internet de l'organisme certificateur désigné. J'indique également les références de mon assurance ainsi que sa date de validité.

L'ensemble de ces documents peut être fourni à première demande.

* Article introduisant les garanties de compétence (via la certification de personnes), d'organisation et de moyens appropriés, la souscription à une assurance dans les conditions prévues à l'article R 271-2 et l'exigence d'impartialité et d'indépendance.

EXPERT'IMO
53 Bd des Martyrs de la Résistance
83300 DRAGUIGNAN
☎ 06 68 12 83 83 / 06 60 62 04 63
expertimo.83@gmail.com
922 170 303 RCS Draguignan



Adhésion
N°C074



Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que :

EXPERT'IMO
53 BOULEVARD DES MARTYRS DE LA RESISTANCE
83300 DRAGUIGNAN

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° 10583931804C074.

Garantisant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément ou sens contractuel.

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :

500 000 € PAR SINISTRE ET 1 000 000 € PAR ANNEE D'ASSURANCE.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à PARIS le 11 décembre 2024
Pour servir et valoir ce que de droit.
POUR L'ASSUREUR :
LSN, par délégation de signature :

LSN Assurances
39 rue Mstislav Rostropovitch
CS 40020 - 75017 PARIS
RCS Paris 306 125 000 - N°ORIAS 07 000 473



Police N°10583931804C074

Activités assurées

Activités principales : diagnostics techniques immobilier soumis à certification et re certification :

- AMIANTE sans mention
- AMIANTE avec mention (dont contrôle visuel après travaux de désamiantage et repérage amiante avant démolition)
- DPE avec ou sans mention
- ELECTRICITE
- GAZ
- PLOMB (CREP, DRIP, recherche du Plomb avant travaux, Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb) avec ou sans mention
- TERMITE

Activités secondaires : autres diagnostics et missions d'expertises :

- ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques)
- ESRI (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- L'état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL)
- Diagnostic Amiante dans les enrobés et amiante avant travaux (C avec mention ou F pour les certifiés sans mention)
- Recherche Plomb avant démolition
- Diagnostic Plomb dans l'eau
- Recherche des métaux lourds
- Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière
- Assainissement Collectif et non Collectif
- Diagnostic des Insectes Xylophages et champignons lignivores dont (C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites)
- Diagnostic Merule (F) car pas pris en compte dans la certification Termites
- Diagnostic technique global « sous réserve que l'Assuré personne physique ou morale répond aux conditions de l'article D 731-1 du Code de la Construction et de l'Habitat » Cette activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre, dans le cas contraire aucune garantie ne sera accordée
- Diagnostic accessibilité aux Handicapés
- Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) « sous réserve que l'assuré personne physique ou morale répond bien aux conditions de l'article 1 du décret n°2022-663 du 25 avril 2022 »
- Diagnostic Eco Prêt
- Diagnostic Pollution des sols
- Diagnostic Radon
- Mesures d'empoussièrement par prélèvement d'échantillon d'air (A+F en parcours de formation interne et externe) soit :
 - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air intérieur,
 - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air des lieux de travail,
 - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante en "hors programme environnement"
 - » (HP env, partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air ambiant.

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 263 C.CS - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2 / 3



Police N°10583931804C074

- Missions d'infiltrométrie, Thermographie
- Mission de coordination SPS
- RT 2005 et RT 2012 (C DPE avec mention ou F pour les non certifiés DPE avec mention)
- Audit Energetique pour les Maisons individuelles ou les bâtiments monopropriété (AC)
- Audit énergétique pour copropriété (F)
- Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un prêt immobilier
- Etat des lieux relatifs à la conformité aux normes d'habitabilité
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs d'incendie autonomes de fumée (DAAF)
- **sans travaux d'électricité et sans maintenance**
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements mettant en œuvre des courants électriques
- Audit sécurité piscine
- Evaluation immobilière
- Evaluation des risques pour la sécurité des travailleurs
- Diagnostic légionnelle
- Diagnostic incendie
- Diagnostic électricité dans le cadre du Travaux
- Elaboration de plans et croquis en phase APS, à l'exclusion de toute activité de conception
- Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de millièmes de copropriété)
- Diagnostic de décence du logement
- Expertise judiciaire et para judiciaire
- Expertise extra juridictionnelle
- Contrôle des combles
- Etat des lieux des biens neufs
- Le Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (certification Amiante avec mention + attestation de formation Diagnostic des déchets PEMD)
- Prise de photos en vue de l'élaboration de visites vidéo en 360, à l'exclusion de prises de vue au moyen de drones
- Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN
- DPE pour l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aéroports dit PEB
- Vérification des installations électriques au sein des Etablissements recevant des Travailleurs (ERT), des ERP et des IGH (AC personne morale + F Diagnostiqueur)
- Bilan aérodynamique prévisionnel et vérification sur chantier (F sous-section 4 Amiante + F aérodynamique de chantier)
- Le carnet d'information du logement (CIL)
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)

Légende :

F : Formation - C : Certification – AC : Accréditation

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 263 C.CS - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

3 / 3